



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 132749

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'usage du baclophène pour le traitement de l'alcoolisme. En effet, suite à la publication de l'ouvrage du professeur Ameizen « Le dernier verre », qui traite de la possibilité de guérir l'alcool-dépendance grâce à ce médicament - un relaxant musculaire indiqué dans le traitement des contractures douloureuses accompagnant les scléroses en plaques et certaines paralysies - la question de son autorisation de mise sur le marché (AMM) dans l'indication du sevrage alcoolique est posée par plusieurs associations et médecins. Actuellement, les molécules disponibles sur le marché, l'acamprosate et la naltrexone sont censées agir sur l'envie de boire, tandis que le disulfirame provoque, en cas de prise concomitante d'alcool, une réaction d'intolérance physique. Cependant, ces molécules ne seraient efficaces que sur 30 % des patients alcoolo-dépendants alors que la molécule de baclofène serait réputée avoir de bien meilleurs résultats. Selon les associations promouvant l'utilisation du baclofène dans le traitement de l'alcoolisme, de plus en plus de médecins prescrivent ce médicament hors AMM, faute d'autorisation. Interrogé sur ce point, le précédent Gouvernement avait annoncé qu'une expérimentation visant à étudier l'utilité et les risques du baclofène dans la lutte contre l'alcoolisme était envisagée. Face à la gravité du problème, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si cette expérimentation est en cours et quel sera le calendrier d'attribution de l'AMM.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132749

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2012, page 4169

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)